

Décret n° 2-97-316 du 9 hija 1417 (17 avril 1997) portant répartition des activités artisanales entre les catégories " artisanat d'art et de production " et " artisanat de services ".

(Bulletin Officiel n° 4474 du Jeudi 17 Avril 1997)

Le Premier Ministre,

Vu l'article 228 de la loi n° 9-97 formant code électoral, promulguée par le dahir n° 1-97-83 du 23 kaada 1417 (2 avril 1997) ;

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et du ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 16 kaada 1417 (26 mars 1997),

Décète :

Article Premier :En application des dispositions de l'article 228 de la loi susvisée n° 9-97, la répartition des activités artisanales entre les catégories " artisanat d'art et de production " et " artisanat de services " est fixée conformément aux listes annexées au présent décret.

Article 2 :Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et le ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat sont chargées de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 9 hija 1417 (17 avril 1997).

Abdellatif Filali.

Pour contreseing :

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur,*

Driss Basri.

*Le ministre du commerce,
de l'industrie, et de l'artisanat,*

Driss Jettou.

*

* *

Annexe

Fixation de la répartition des activités de l'artisanat entre la catégorie de l'artisanat et de production et la catégorie de l'artisanat de service

A - Activités de la catégorie de l'artisanat d'art et de production :

A.1. Activités du cuir :

- 1 - Tannerie traditionnelle telle Ziwani,
- 2 - Diverses chaussures de cuir dont la babouche et mules (Cherbil),
- 3 - Maroquinerie traditionnelle utilitaire ou décorative dont : la selle, le pouf et le pelage du cuir.
- 4 - Garniture de sièges et de fauteuils de cuir dont ceux des véhicules.
- 5 - Garniture, reliure et dorure.

A.2. Activités : terre et pierre :

- 1 - Transformation de l'argile en produits artisanaux tels : Zellige traditionnel, mosaïque, tuile, céramique et poterie.

- 2 - Gravure, peinture sur plâtre et décoration avec plâtre.
- 3 - Gravure sur marbre et pierre.
- 4 - Transformation et production artisanales de la chaux.

A.3. Activités : textile :

- 1 - Confection, coupe et couture de vêtements traditionnels dont : djellaba, tarbouche, caftan, jabador et el haïk.
- 2 - Filature traditionnelle de laine et autres matières premières.
- 3 - Transformation de fils de laine, de soie, de coton et autres en produits utilitaires artisanaux.
- 4 - Teinture traditionnelle de fils.
- 5 - Broderie.
- 6 - Passementerie, fabrication et broderie de ceinturons divers.
- 7 - Tissage traditionnel.
- 8 - Tissage traditionnel de tapis, hanbel et handira.
- 9 - Fabrication de tentes traditionnelles.
- 10 - Fabrication d'équipements de camping.

A.4. Activités : produits à base de matières végétales :

- 1 - Transformation de roseau, raphia, osier et rotin en produits artisanaux utilitaires et décoratifs.
- 2 - Confection et fabrication traditionnelles de ficelles, cordages et filets.

A.5. Activités : métaux :

- 1 - Fabrication de produits artisanaux métalliques dont la ferronnerie, la dinanderie et autres métaux martelés ainsi que la fabrication de grilles et cadres métalliques divers.
- 2 - Argenterie et cuivrie dont : théière, plateau et compléments.
- 3 - Armurerie traditionnelle.
- 4 - Fabrication et transformation de matières et métaux précieux en produits dont : fibules, ceintures, ceinturons, poignards et coliers divers.
- 5 - Gravure sur métaux.
- 6 - Fabrication traditionnelle de poids et d'instruments de mesure.
- 7 - Fabrication de lustres, lanternes et revêtements métalliques de portes.

A.6. Activités : bois :

- 1 - Fabrication de produits utilitaires, et de produits en relation avec la construction et l'ameublement dont : le tournage, la gravure, la sculpture, l'incrustation, la peinture et la marqueterie.
- 2 - Fabrication de barques traditionnelles, de tonneaux, de carosses, de caisses d'emballage et cages.

A.7. Activités diverses : artistiques et de production :

- 1 - Fabrication traditionnelle d'instruments de musique en diverses matières.
- 2 - Fabrication traditionnelle de produits en verre.
- 3 - Fabrication de produits en matières artificielles.
- 4 - Transformation traditionnelle de cires et pâtes artificielles.
- 5 - Boulangerie et pâtisserie traditionnelles.

B. - Activités de la catégorie de l'artisanat de services :

- 1 - Réparation d'appareils audio-visuels.
- 2 - Réparation de machines, moteurs et équipements divers.
- 3 - Réparation de moyens de transport individuels et collectifs.
- 4 - Travaux de soudure et tôlerie.
- 5 - Installation et réparation de tuyaux, accessoires et équipements de plomberie.
- 6 - Installation et réparation d'équipements d'électricité.
- 7 - Réparation de roues.
- 8 - Montage et réparation de verrerie et glaces.
- 9 - Réparation de montres et horloges.
- 10 - Service traiteur traditionnel.

- 11 - Cuisson de pains et gâteaux.
- 12 - Coiffure et esthétique.
- 13 - Photographie fixe.
- 14 - Façon et couture de coussins.
- 15 - Construction, maçonnerie, peinture de bâtiments et constructions
- 16 - Exploitation de bain.